

Annexe I – Conditions Générales d'Utilisation

Personnes physiques



I. TARIFS DE LOCATION DU SERVICE

Les tarifs ci-dessous ont été votés par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sèvre & Loire le 9 juillet 2025 :

DURÉE DE LOCATION	1 mois*	3 mois	6 mois	12 mois
PLEIN TARIF	40 €	95 €	165 €	300 €
TARIF SOCIAL**	20 €	47,50 €	82,50 €	150 €

* **Location d'un mois** : Pour les contrats de location de 1 mois, ne sont éligibles que les personnes se trouvant dans l'une des situations suivantes à la date de signature du contrat de location :

- Stagiaire ;
- Demandeur d'emploi ;
- Titulaire d'un contrat de travail d'une durée inférieure ou égale à 3 mois.

(cf. articles IV.a, IV.b et V.a des Conditions Générales d'Utilisation)

** **Tarif social** : Le tarif social est accessible aux personnes justifiant d'au moins l'une des situations suivantes :

- Bénéficiaire du RSA ;
- Bénéficiaire de l'ASPA ;
- Demandeur d'emploi ;
- Apprenti ;
- Étudiant.

(cf. articles IV.b et V.a des Conditions Générales d'Utilisation)

II. PRIX D'ACHAT DU VÉLO (OPTION D'ACQUISITION À L'ISSUE DE LA LOCATION)

Les tarifs ci-dessous ont été votés par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sèvre & Loire le 9 juillet 2025 :

a) Prix de rachat du vélo selon décote annuelle

La durée s'entend depuis la date de première circulation du vélo par la CCSL dans le cadre du service Vél'en S&L (ou dans le cadre du service Vélila pour les vélos mis en service entre 2022 et 2024). Cette date est communiquée à l'utilisateur qui fait connaître son souhait d'acquérir le vélo qu'il a loué au plus tard un mois avant la fin prévue de son contrat de location en cours (cf. articles VIII.a et VIII.b des Conditions Générales d'Utilisation).

Les tarifs ci-dessous ont été votés par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sèvre & Loire le 9 juillet 2025 :

Durée entre la date de première circulation du vélo et la date de rachat du vélo	Prix d'acquisition du vélo
1^{ère} année	1 200 €
2^{ème} année	1 000 €
3^{ème} année	800 €
4^{ème} année	650 €
5^{ème} année	500 €
6^{ème} année	400 €
7^{ème} année	300 €
8^{ème} année et au-delà	250 €

b) Taux de remise selon le nombre de kilomètres parcourus par l'utilisateur

Au prix d'achat selon décote annuelle présenté ci-dessus s'applique un taux de remise au prix du vélo selon les kilomètres effectués par l'utilisateur pendant la durée de son contrat de location (*cf. articles VIII.a et VIII.b des Conditions Générales d'Utilisation*).

Les taux ci-dessous ont été votés par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sèvre & Loire le 9 juillet 2025 :

Kilomètres parcourus pendant le contrat de location	Taux de remise appliqué au prix d'acquisition
0 à 500 km	0%
500 à 1 000 km	10%
1 000 à 2 000 km	20%
2 000 à 3 000 km	30%
3 000 à 4 000 km	40%
Plus de 4 000 km	50%